

الجمهورية الجسزائرية الديقراطية الشغبية

الجريد الإسهاقية

إتفاقات وولية ، قوانين ، أوامر ومراسيم في الناقات مقررات ، مناشير ، إعلانات وبلاغات

	ALGERIE		ETRANGER	
	6 mots	1 an	1 an	
Edition originale	30 DA	50 DA	80 DA	
dition originale et sa traduction	70 DA	100 DA	150 DA	
		1	(Frais d'expedition	

DIRECTION ET REDACTION Secrétariat Général du Gouvernement

Abonnements et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE

7, 9 et 13, Av. A. Benbarek - ALGER

rél.: 66-18-15 à 17 - C.C.P. 3200-50 - ALGER

Edition originale, le numero : 0,60 dinar. Edition originale et sa traduction, le numero : 1,30 dinar — Numero des années anterieures : 1,00 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réctamation. Changement d'adresse ajouter 1,00 dinar. Tarif des insertions 15 dinars la ligne.

en sus

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES (Traduction française)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Décrets des 7 et 9 avril 1975 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras, p. 362.
- Décrets des 8 et 9 avril 1975 portant nomination de secrétaires généraux de wilayas, p. 362.
- Décrets du 9 avril 1975 portant nomination de walis, p. 362.
- Décrets du 9 avril 1975 mettant fin aux fonctions de directeurs des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale de wilayas, p. 362.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES

Décrets du 7 avril 1975 mettant fin aux fonctions de sousdirecteurs, p. 363.

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 29 janvier 1975 portant désignation des inspections des domaines et fixant leurs circonscriptions p. 363.

ACTES DES WALIS

- Arrêté du 23 novembre 1974 du wali de Saïda, portant affectation au profit du ministere de l'intérieur, d'une parcelle de terrain sise à El Bayadh, pour servir d'assiette à l'implantation de 10 villas, p. 367.
- Arrêté du 3 décembre 1974 du wali de Saïda, portant affectation gratuite, au profit du ministère du travail et des affaires sociales, d'un immeuble sis à Saïda, 20, rue Maata Mohamed, en vue d'abriter le bureau de la main-d'œuvre, p. 367.
- Arrêté du 3 décembre 1974 du wali de Saïda, portant concession au profit de la commune de Saïda, d'un terrain sis à Saïda, nécessaire à la construction d'un centre d'accueil pour vieillards, p. 367.

SOMMAIRE (Suite)

Arrêté du 3 décembre 1974 du wali de Saïda, portant cession d'un terrain sis à Saïda, au profit de la SONELEC, en vue de la construction d'une agence commerciale, p. 367.

Arrêté du 3 décembre 1974 du wali de Saïda, portant concession gratuite, au profit de la commune de Saïda, Marchés — Appels d'offres, p. 368.

d'un terrain destiné à l'implantation de deux logements au centre artisanal communal, p. 368.

AVIS ET COMMUNICATIONS

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets des 7 et 9 avril 1975 mettant fin aux fonctions de chefs de daïras.

Par décret du 7 avril 1975, il est mis fin aux fonctions de chef de daïra d'Obassia, exercées par M. Chérif Megueddem appelé à d'autres tonicions.

Par décret du 7 avril 1975, il est mis fin aux fonctions de chef de daïra de Tizi Ouzou, exercées par M. Amar Ailam, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 7 avril 1975, il est mis fin aux fonctions de chef de daïra, chef de cabinet du wali de Constantine, exercées par M. Abdelkrim Kessous, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 7 avril 1975, il est mis fin aux fonctions de chef de daïra de Guelma, exercées par M. Rachid Skenazène, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 9 avril 1975, il est mis fin aux fonctions de chef de daïra de Tamanrasset, exercées par M. Ali Tounsi.

Décrets des 8 et 9 avril 1975 portant nomination de secrétaires généraux de wilayas.

Par décret du 8 avril 1975, M. Ali Mansouri, précédemment secrétaire général de la wilaya de Médéa, est nommé secrétaire général de la wilaya de Laghouat.

Par décret du 8 avril 1975, M. Maâmar Belguedj, précédemment secrétaire général de la wilaya d'El Asnam, est nommé secrétaire général de la wilaya de Tébessa.

Par décret du 8 avril 1975, M. Mérouane Kannich, précédemment secrétaire général de la wilaya de la Saoura, est nommé secrétaire général de la wilaya de Tiaret.

Par décret du 8 avril 1975, M. Lakhdar Abid, précédemment secrétaire général de la wilaya d'Oran, est nommé secrétaire général de la wilaya de Sidi Bel Abbès.

Par décret du 8 avril 1975, M. Kamel Bey Chami, précédemment secrétaire général de la wilaya de Annaba, est nommé secrétaire général de la wilaya de Guelma.

Par décret du 9 avril 1975, M. Tayeb Allal est nommé en qualité de secrétaire général de la wilaya d'El Asnam.

Par décret du 9 avril 1975, M. Amar Allam est nommé en qualité de secrétaire général de la wilaya de Bouira.

Par décret du 9 avril 1975, M. Abdelkrim Kessous est nommé en qualité de secrétaire général de la wilaya de Constantine.

Par décret du 9 avril 1975, M. Rachid Skenazène est nommé en qualité de secrétaire général de la wilaya de Médéa.

Par décret du 9 avril 1975, M. Chérif Megueddem est nommé en qualité de secrétaire général de la wilaya de M'Sila.

Par décret du 9 avril 1975, M. Nacer Eliès Messaoud est nommé en qualité de secrétaire général de la wilaya de Mascara.

Par décret du 9 avril 1975, M. Mohamed Salah Amara est nommé en qualité de secrétaire général de la wilaya de Annaba.

Décrets du 9 avril 1975 portant nomination de walis.

Par décret du 9 avril 1975, M. Nourredine Sahraoui est nommé en qualité de wali d'Adrar.

Par décret du 9 avril 1975, M. Lahcène Soufi est nommé. en qualité de wali de Tamanrasset.

Décrets du 9 avril 1975 mettant fin aux fonctions de directeurs des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale de wilayas.

Par décret du 9 avril 1975, il est mis fin aux fonctions de directeur des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale au conseil exécutif de la wilaya de Annaba, exercées par M. Mohamed Salah Amara, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 9 avril 1975, il est mis fin aux fonctions de directeur des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale au conseil exécutif de la wilaya des Oasis, exercées par M. Tayeb Allal, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 9 avril 1975, il est mis fin aux fonctions de directeur des affaires générales, de la reglementation et de l'administration locale au conseil exécutif de la wilaya de Mostaganem, exercées par M. Nacer Eliès Messaoud, appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES

Décrets du 7 avril 1975 mettant fin aux fonctions de sousdirecteurs.

Par décret du 7 avril 1975, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de l'équipement et des constructions au ministère de l'enseignement originel et des affaires religieuses, exercées par M. Mourad Zerrouki.

Ledit décret prend effet à compter de la date de sa signature.

Par décret du 7 avril 1975, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur du culte au ministère de l'enseignement originel et des affaires religieuses, exercées par M. Amar Mokrani, à compter du 12 octobre 1974.

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 29 janvier 1975 portant désignation des inspections des domaines et fixant leurs circonscriptions.

Le ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 74-69 du 2 juillet 1974 relative à la refonte de l'organisation territoriale des wilayas, et les textes subséquents;

Vu le décret n° 71-259 du 19 octobre 1971 portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances, modifié et complété par le décret n° 73-189 du 21 novembre 1973;

Vu l'arrêté du 20 avril 1970 portant désignation des bureaux des domaines et fixant leurs circonscriptions;

Sur proposition du directeur des affaires domaniales et foncières,

Arrête:

Article 1°. — Les bureaux des domaines prennent la dénomination d'inspections des domaines.

Art. 2. — La liste et la circonscription des inspections des domaines sont déterminées conformément au tableau ci-après :

TABLEAU

Désignation des inspections

Communes comprises dans le ressort territorial de l'inspection

WILAYA D'ALGER

Inspection des domaines d'Alger 1ère et 2ème inspections

Bab El Oued - Bab El Oued (1° arrondissement) Casbah - Oued Korine (2ème arrondissement) Bologhine Ibnou Ziri (6ème arrondissement).

Birmandreis - Birmandreis - (12ème arrondissement) El Biar (7ème arrondissement) Bouzaréah (12ème arrondissement).

Sidi M'Hamed - Sidi M'Hamed (4ème arrondissement) - Alger - centre (3ème arrondissement) El Madania (5ème arrondissement).

Hussein Dey - Hussein Dey (9ème arrondissement) - Kouba (8ème arrondissement).

El Harrach - El Harrach (10ème arrondissement).

Inspection des domaines de Chéraga D

Inspection des domaines de Rouiba

Inspection des domaines de Thénia

Inspection des domaines de Blida

Inspection des domaines de Cherchell

Inspection des domaines de Bouira

Inspection des domaines de Sour El Ghozlane

Inspection des domaines d'El Asnam

Chéraga - Chéraga - Aïn Benian -Draria - Zéralda - Staouéli.

Rouiba - Rouiba - Aïn Taya - Bordj El Kiffan - Dar El Beida.

Boudouaou - Boudouaou - Thénia - Réghaïa - Zemmouri.

WILAYA DE BLIDA

Blida - Blida.

El Affroun - El Affroun - Mouzaïa -Oued El Alleug - Chiffa - Oued Dier.

Koléa - Koléa - Douaouda - Fouka -Bou Ismaïl - Mahelma - Douéra.

Boufarik - Boufarik - Soumaa -Bouinan - Chebli - Bougara -Saoula - Birtouta.

L'Arba - L'Arba - Ouled Moussa -Khemis El Kechna - Meftah - Sidi Moussa.

Hadjout - Hadjout - Tipasa - Merad - Ahmer El Aïn - Bourkika.

Cherchell - Cherchell - Gouraya - Menaceur - Damous.

WILAYA DE BOUIRA

Bouira - Bouira - Ahl El Ksar -Bechloul - Chorfa - Haïzer -M'Chedallah.

Lakhdaria - Lakhdaria - Beni Amrane - Bouderbala - Guerouma -Kadiria - Maâla - Aomar.

Sour El Ghozlane - Sour El Ghozlane - Dirah - Bordj Okhriss.

Aïn Bessem - Aïn Bessem - Bir Ghbalou - El Hachimia

WILAYA D'EL ASNAM

El Asnam - El Asnam - Sendjas - Ouled Farès.

Ténès - Ténès - Beni Haoua - Zeboudja - Bouzghaïa - Abou El Hassan - El Marsa.

TABLEAU (suite)		TABLEAU (suite)		
Désignation des inspections	Communes comprises dans le ressort territorial de l'inspection	Désignation des inspections	Communes comprises dans le ressort territorial de l'inspection	
El Asnam (Suite)	Bou Kadir - Bou Kadir - Aïn Mérane - Ouled Ben Abdelkader -		WILAYA D'ORAN	
	Taougrit.	Inspection des domaines	Oran - Oran - Es Senia.	
	El Attaf - El Attaf - El Abadia - El Karimia - Oued Fodda.	d'Oran	Mers El Kebir - Mers El Kebir - Boutlel ⁱ s - Misserghin.	
Inspection des domaines de Miliana	Miliana - Miliana - Khemis Milia- na - Djendel - Ouled Chorfa - Bou Medfaa - Tarik Ibn Ziad.	Inspection des domaines d'Arzew	Arzew - Arzew - Bettioua - Gdyel - Boufatis - Bir El Djir - Oued Tlétat.	
	Aïn Defla - Aïn Defla - Djelida Ahl El Oued - Kherba - Rouina - Arib - El Hassania.	Inspection des domaines de Sidi Bel Abbès	WILAYA DE SIDI BEL ABBES Sidi Bel Abbès - Sidi Bel Abbès - Tessala - Sidi Lahsen,	
	WILAYA DE MEDEA		Ben Badis - Ben Badis - Sidi Ali	
Inspection des domaines de Médéa	Médéa - Médéa - Ouzera - Si Mah- djoub - Ouamria.		Poussidi - Hassi Zahana - Sidi Ali Ben Youb - Boukhanéfis.	
	Berrouaghia - Berrouaghia - Zou- biria - Rebaïa - El Omaria.		Sfisef - Sfisef - Aïn El Berd - Sidi Hamadouche - Mostéfa Ben Brahim - Tenira - Belarbi.	
	Tablat - Tablat - El Azizia - Aïssa- ouia.		Télagh - Télagh - Teghalimet - Oued Taourira - Dhaya - Ras El Ma - Moulay Slissen - Marhoum (sans	
	Aïn Boucif - Aïn Boucif - Ouled Maaref - Tlétat Ed Douair - Chellalat El Adhaouara.	Inspection des domaines	partie-Sud). Aïn Témouchent - Aïn Témouchent	
Inspection des domaines de Ksar El Boukhari	Ksar El Boukhari - Ksar El Boukhari - Aziz - Chahbounia - Ouled Hellal	de Aïn Témouchent l Boukhari - Ksar El Boukhari		
	Béni Slimane - Béni Slimane - Souaghi - Djouab.		El Amria - El Malah - Hassi El Ghella - Terga.	
	WILAYA DE DJELFA		Hammam Bou Hadjar - Hammam Bou Hadjar - Tamzoura - Oued Sebbah - Aïn El Arba - Hassasna	
Inspection des domaines	Djelfa - Djelfa - Charef - El Idrissia.		- Oued Berkeche.	
de Djelfa	Aïn Oussera - Aïn Oussera - Birine - Zenzach et partie-Est de Ksar Chellala - Sidi Ladjel (sans partie Nord-Ouest).	Inspection des domaines de Mostaganem	WILAYA DE MOSTAGANEM Mostaganem - Mostaganem - Stidia - Aïn Nouissy - Hassi Mamèche.	
	Messaad - Messaad - Feidh El Botma - Aïn El Ibel.		Aïn Tédelès - Aïn Tédelès - Kheir Dine - Ouled El Kheir - Mesra - Bouguirat.	
	Hassi Bahbah - Hassi Bahbah - Dar El Chioukh.		Sidi Ali - Sidi Ali - Lakhdar - Khadra - Hadjadj - Achaacha.	
	WILAYA DE TIZI OUZOU	Inspection des domaines	Relizane - Relizane - Oued Djemaa -	
Inspection des domaines de Tizi Ouzou	Tizi Ouzou - Tizi Ouzou - Draa ben Khedda - Béni Douala - Maatka.	de Relizane	El Matmar - Sidi Khettab - Sidi M'Hamed Ben Aouda - Kalaa - L'Hillil - Zemmora - Mendès -	
	Tigzirt - Tigzirt - Iflissen - Makouda - Ouaguenoun		Oued Es Salam.	
	L'Arbaa Naït Irathen - L'Arba Naït Irathen - Béni Yenni - Irdjen - Tizi Rached.	Inspection des domaines de Oued Rhiou	Oued Rhiou - Oued Rhiou - Jdiouia - El H'Madna - Lakhlaf - Ammi Moussa - Aïn Tarik - Ouled Aych - Ramka.	
	Aïn El Hammam - Aïn El Hammam Iferhounène - Ouacif - Tassaft.		Mazouna - Mazouna - Sidi M'Hamed Ben Ali - Mediouna - Ouarizane -	
	Draa Ei Mizan - Draa El Mizan - Oued Ksari - Tizi Ghenif - Boghni - Ouadhia.		Ouled Maalef. WILAYA DE MASCARA	
	Azazga - Azazga - Yakouren - Bous- guen - Illoula Oumalou - Zekri - Fréha - Mekla - Azeffoun - Timizart.	Inspection des domaines de Mascara	Mascara - Mascara - Hacine - Aïn Farès - Bou Hanifia El Hammamet - Tizi.	
Inspection des domaines de Bordj Ménaïel	Bordj Ménaïel - Bordj Ménaïel - Isser - Naciria - Tadmaït - Chaabet El Ameur.		Ghriss - Ghriss - Maoussa - Mate- more - Froha - Aïn Fekan - Oued Taria - Aouf.	
•	Dellys - Dellys - Sidi Daoud - Baghlia.	j		

TABLEAU (suite)		TABLEAU (suite)	
Désignation des inspections	Communes comprises dans le ressort territorial de l'inspection	Désignation des inspections	Communes comprises dans le ressort territorial de l'inspection
Mascara (suite)	Tighennif - Tighennif - El Bordj - Khalouia - Oued El Abtal - Sidi Kada - El Hachem.	Inspection des domaines de Theniet El Had	Theniet El Had - Theniet El Had - Khemisti - Laayoune - Bordj El Amir Abdelkader.
Inspection des domaines de Mohammadia	Mohammadia - Mohammadia - El Ghomri - Bou Henni - Mocta Douz.		Béni Hindel - Béni Hindel - Melaab - Lardjem - Lazharia.
	Sig - Sig - Zahana - Oggaz.		WILAYA DE BECHAR
	WILAYA DE SAIDA	Inspection des domaines de Béchar	Béchar - Béchar - Béni Ounif -
Inspection des domaines . de Saïda	Saïda - Saïda - Youb - Ouled Khaled - Sidi Boubekeur - Aïn El Hadjar (partie-Sud de Marhoum).	de Bechar	 Kenadsa. Béni Abbès - Béni Abbès - El Ouata Igli - Saoura Es Soufla - Kerzaz.
1	El Hassasna - El Hassasna - Ouled Brahim - Sidi Ahmed.		Abadla - Abadla - Taghit - Tabelbala. Tindouf - Tindouf - Reguibat.
Inspection des domaines	Aïn Sefra - Aïn Sefra - Moghrar -		WILAYA DE CONSTANTINE
de Aïn Sefra	Asla. Méchéria - Méchéria - Mekmène Ben Amar - Naâma - El Biod.	Inspection des domaines de Constantine	Constantine - Constantine - Hamma Bouziane - Didouche Mourad - El Khroub - Aïn Abid.
Inspection des domaines	El Rayadh - El Bayadh - Boualem		Mila - Mila - Grarem - Ibn Ziad.
d'El Bayadh	 Brésina - Rogassa - Bougtob. El Abiodh Sidi Cheikh - El Abiodh Sidi Cheikh - Aïn El Orak - Boussemghoum. 		Chelghoum Laïd - Chelghoum Laïd - Oued Athménia - Tadjenanet - Télerghma.
	WILAYA DE TLEMCEN		WILAYA DE SKIKDA
Inspection des domaines	Tlemcen - Tlemcen - Béni Mester -	Inspection des domaines de Skikda	Skikda - Skikda - Stora.
de Tlemcen	Terni Béni Hadiel - Aïn Fezza - Ouled Mimoun - Aïn Tellout - Ben- sekrane - Sidi Abdelli.	ue Daiaua	Zighout Youcef - Zighout Youcef - Béni Ouelbane - Ouled Habéba.
·	Béni Saf - Béni Saf - Oulhaça Gheraba - Honaïne (avec la partie Nord-Ouest de Sidi Ben Adda).		Collo - Collo - Ouled Attia - Zitouna - Tamalou: - Aïn Kechra - Oum Toub - El Hedaïek.
	Sebdou - Sebdou - Béni Snous - Sidi Djillali - El Aricha - El Gor.	Inspection des domaines de Azzaba	Azzaba - Azzaba - Es Sebt - Ain Cherchar - Chetaïbi - Benazouz.
	Remchi - Remchi - Aïn Youcef - Hennaya - Béni Ouarsous.		El Arrouch - El Arrouch - Sidi Mezghiche - Em Jez Ed Chich -
Inspection des domaines de Maghnia	Maghnia - Maghnia - Sidi Medjahed - Hammam Boughrara - Sabra.		Ramdane Djamel - Salah Bou- chaour.
	Ghazaouet - Ghazaouet - Souahlia - Marsa Ben Mehidi - Bab El Assa.	Inspection des domaines	WILAYA D'OUM EL BOUAGHI
	Nédroma - Nédroma - Fillaoussène - Djebala.	de Oum El Bouaghi	Oum El Bouaghi - Oum El Bouaghi - Ksar Sbahi - Aïn Babouche.
	WIILAYA DE TIARET		Aïn M'Lila - Aïn M'Lila - Bir Chouhada - Souk Naamane - Aïn Fakroun - Aïn Kercha - Sigus.
Inspection des domaines de Tiaret	Tiaret - Tiaret - Guertoufa - Mella- kou - Dahmouni - Rahouia - Sidi Ali Mellal - Mecheraa Asfa - Djilali	Inspection des domaines de Khenchela	Khenchela - Khenchela - El Hamma - M'Toussa - Dhalaa - Aïn Touila.
	Ben Amar - Ouled Lilli. Frenda - Frenda - Ouled Djerad -		Aïn Beida - Aïn Beida - Meskiana - Berriche - F'Kirina.
	Aïn Kermès - Medroussa - Takhe- maret - Aïn El Hadid.		WILAYA DE SETIF
·	Sougueur - Sougueur - Tousnina - Aïn Deheb - Medrissa.	Inspection des domaines de Sétif	Sétif - Sétif - Aïn Abessa.
	Ksar Chellala - Ksar Chellala (sans partie-Est) - Z'Malet Ei Emir Abdelkader - Aïn Dzarit - Si		Aïn Oulmène - Aïn Oulmène - Salah Bey - Aïn El Hadjar - Aïn Azel - Guidjel,
	Abdelghani et partie Nord-Ouest de Sidi Ladjel. Tissemsilt - Tissemsilt - Ammari -		El Eulma - El Eulma - Béni Fouda - Bir El Arche - Bazer Sakra - Oum Ladjoul - Beida Bordj - Djemila.
	Ouled Bessem - Keria - Sidi Hosni - Mahdia - Hamadia.		Aïn El Kebira - Aïn El Kebira - Arbaoun - Babor - Amoucha,

TABLEAU (suite)		TABLEAU (suite)		
Désignation des inspections	Communes comprises dans le ressort territorial de l'inspection	Désignation des inspections	Communes comprises dans le ressort territorial de l'inspection	
Sétif (Suite)	Bougaa - Bousselam - Tala Ifacène - Guenzet.		WILAYA DE GUELMA	
Inspection des domaines de Bordj Bou Arréridj	Bordj Bou Arréridj - Bordj Bou Arréridj - Bordj Zemoura - Médja- na - Djaafra - Teniet En Nasr - El Mehir - Mansoura.	Inspection des domaines de Guelma	Guelma - Guelma - Héliopolis - El Fedjoudj - Bouati Mahmoud - Aïn Hassainia - Belkheir - Boumahra Ahmed.	
	Ras El Oued - Ras El Oued - Aïn Taghrout - Bordj R'Dir - El Hammadia - Sidi Embarek.		Oued Zenati - Oued Zenati - Tam- louka - Aïn Makhlouf - Bouham- dane - Roknia - Sellaoua Announa.	
	WILAYA DE JIJEL		Bouchegouf - Bouchegouf - Guelaa Bou Shaa - Boukamouza - Ham-	
Inspection des domaines de Jijel	Jijel - Jijel - El Aouana - Rekkada Metletine - Ziama Mansouria.	.*	mam M'Bails - Nechmaya - Oued Cheham - Khezara.	
	Taner - T aher - Sidi Abdelaziz - Chekfa - Chahana - Djimla.		Sedrata - Sedrata - Aïn Larbi - Bir Bou Haouche - M'Daourouch - Mou- ladheim.	
	El Milia - El Milia - En Ancer - Settara - Sidi Marouf.	Inspection des domaines de Souk Ahras	Souk Ahras - Souk Ahras - Mech- roha - Khedara - Merahna - Zarouria - Taoura - Hannencha,	
	Ferdjioua - Ferdjioua - Rouached - Ouled Endja - Bouhatem.		Bouhadjar - Bouhadjar - Aïn Kerma - Ouled Driss.	
	WILAYA DE M'SILA		WILAYA DE TEBESSA	
Inspection des domaines de M'Sila	M'Sila - M'Sila - Maadid - Ouled Derradj - Chellal - Hammam Dallaa - Ouled Adi Guebala -	Inspection des domaines de Tébessa	Tébessa - Té bessa - El Kouif - Hammamet - Elma Labiod.	
	M'Cif - Magra - Aïn Khadra - Berhoum - Djezzar.		Bir El Ater - Bir El Ater - Négrine - Djebel Onk.	
	Bou Saada - Bou Saada - Sidi Ameur - Ouled Sidi Brahim - Ben S'Rour.		El Aouinet - El Aouinet - Morsott - Ouenza - Aïn Zerga.	
	Aïn El Melh - Aïn El Melh - Djebel Messaad - Slim - Medjebel - Oured Rahma.	Inspection des domaines de Chéria	Chéria - Chéria - El Ogla - Bir El M'Kaddem.	
	Sidi Aïssa - Sidi Aïssa - Aïn El Hadjel - Ouanougha.		Chéchar - Chéchar - Mahmel - Khangat Sidi Nadji - Ouled Rechache.	
	WILAYA DE BEJAIA		WILAYA DE BATNA	
Inspection des domaines de Béjaïa	Bejaïa - Béjaïa - Tichi - Aokas.	Inspection des domaines	Batna - Batna - Timgad - Tazoult -	
ac Dejara	Kherrata - Kherrata - Darguina - Souk El Tenine - Taskriout.	de Batna	Lambèse - Aïn Yagout - El Madher.	
	Amizour - Amizour - Semaoune - Barbacha - Kendira - Toudja - El Kseur.		Mérouana - Mérouana - Oued El Ma - Ouled Selam - Hidoussa - Aïn Djasser - Seriana	
Inspection des domaines	Akbou - Akbou - Ighil Ali - Bou- djellil - Tazmalt - Ouzellaguen -		Arris - Arris - Meraa - Oued Taga - T'Kout - Ichemoul - Teniet El Abed - Bouzina.	
	Seddouk - Mahfouda - Beni Ourti- lane - Béni Chabane.		Kaïs - Kaïs - Chemmora - Bouh- mama - Ouled Fadel - Faïs.	
	Sidi Aïch - Sidi Aïch - Timezrit Il Matten - Adekar Kebouche - Akfadou - Tacurirt Ighil - Chemini	Inspection des domaines	Barika - Barika - M'Doukal - Bitam.	
	WILAYA DE ANNABA	de Barika	Aïn Touta - Aïn Touta - Seggana - Aïn Zaatout - El Kantara (sans partie Sud).	
Inspection des domaines de Annaba	Annaba - Annaba - Seraïdi - Ber-rahal.		N'Gaous - N'Gaous - Ras El Aïoune - Ouled Sidi Slimane - Taxlent.	
	Dréan - Dréan - Ben Mehidi - Besbès - Aïn Berda - Asfour - El		WILAYA DE BJSKRA	
	Hadjar.	Inspection des domaines de Biskra	Biskra - Biskra - Djemmorah.	
Inspection des domaines d'El Kala	El Kala - El Kala - Souarakh - Béni Amar - El Tarf - Aïn El Assel		Sidi Okba - Sidi Okba - Chetma - Zeribet El Oued - M'Chounèche.	

TA	ABLEAU (suite)
Désignation des inspections	Communes comprises dans le ressort territorial de l'inspection
Biskra (Suite)	Ouled Djellal - Ouled Djellal -
`	Doucen - Ouled Harkat - Sidi Khaled.
	Tolga - Tolga - Foughala - Bou- chagroun - Oumache - Ourlal,
	El Meghaïer - El Meghaïer - Djemaa.
	El Oued - El Oued - Debila - Guemar - Kouinine - Robbah sans sa partie Sud).
,	WILAYA D'OUARGLA
Inspection des domaines de Ouargla	Ouargla - Ouargla - centre industriel de Hassi Messaoud (partie-Sud de Robbah-centre d'El Borma).
Inspection des domaines de Touggourt	Touggour' - Touggourt - Taibet - El Hadjiria.
Inspection des domaines de Djanet	Djanet - Djanet (sans sa partie Sud).
Inspection des domaines de In Aménas	In Aménas - Illizi - Bordj Omar Driss - Centre industriel d'In Aménas.
	WILAYA DE LAGHOUAT
Inspection des domaines de Laghouat	Laghouat - Laghouat - El Ghicha - Larbaa avec centre industriel de Hassi R'Mel.
	Aflou - Aflou - Gueltat Sidi Saad -

TABLEAU	(su	ite)	Ì
---------	-----	------	---

Désignation des inspections	Communes comprises dans le ressort territorial de l'inspection
Laghouat (Suițe)	Metilli Chaamba - Metilli Chaamba.
Inspection des domaines de Ghardaïa	Ghardaïa - Ghardaïa - Berriane - Guerrara.
	El Goléa - El Goléa.
	WILAYA D'ADRAR
Inspection des domaines d'Adrar	Adrar - Adrar - Tsabit - Fenoughil.
	Timimoun - Timimoun - Tinerkouk - Aougrout - Taghouzi.
	Reggane - Reggane - Zaouiet Kounta - Aoulef avec 2 centres Timiaouine et Tinzaouatine.
	WILAYA DE TAMANRASSET
Inspection des domaines de Tamanrasset	Tamanrasset - Tamanrasset (sans les centres de Timiaouine et Tinzaouatine).
	In Salah - In Salah.

Art. 3. — Toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté, sont abrogées.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 janvier 1975.

P. le ministre des finances, Le secrétaire général, Mahfoud AOUFI.

ACTES DES WALIS

Arrêté du 23 novembre 1974 du wali de Saïda, portant affectation au profit du ministère de l'intérieur, d'une parcelle de terrain sise à El Bayadh, pour servir d'assiette à l'implantation de 10 villas.

Aïn Sidi Ali - Brida.

Par arrêté du 23 novembre 1974 du wali de Saïda, est affecté au profit du ministère de l'intérieur, un terrain domanial sis à El Bayadh, d'une superficie de 10327 m2, pour servir d'assiette à l'implantation de 10 villas.

La régularisation de cette affectation interviendra ultérieurement et à la diligence du sous-directeur des affaires domaniales et foncières de la wilaya de Saïda.

Le terrain affecté sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et' remis sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 3 décembre 1974 du wali de Saïda, portant affectation gratulte, au profit du ministère du travail et des affaires sociales, d'un immeuble sis à Saïda, 20, rue Maata Mohamed, en vue d'abriter le bureau de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 3 décembre 1974 du wali de Saïda, est affecté gratuitement, au profit du ministère du travail et des affaires sociales, un immeuble bâti, bien de l'Etat, sis à Saïda, 20, rue Maata Mohamed, en vue d'abriter le bureau de la main-d'œuvre.

L'immeuble affecté sera remis, de plein droit, sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir l'utilisation prévue ci-dessus. Arrêté du 3 décembre 1974 du wali de Saïda, portant concession au profit de la commune de Saïda, d'un terrain sis à Saïda, nécessaire à la construction d'un centre d'accueil pour vieillards.

Par arrêté du 3 décembre 1974 du wali de Saïda, est concédé, à titre gratuit, au profit de la commune de Saïda, en vue de la construction d'un centre d'accueil pour vieillards, un terrain, bien de l'Etat, sis à Saïda, d'une superficie de 5600 m2, ainsi délimité:

- à l'Est, par l'institut islamique,
- à l'Ouest, par l'oued Saïda,
- au nord, par un immeuble,
- au Sud, par la route de Sidi Gacem.

L'immeuble concédé sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 3 décembre 1974 du wali de Saïda, portant cession d'un terrain sis à Saïda, au profit de la SONELEC, en vue de la construction d'une agence commerciale.

Par arrêté du 3 décembre 1974 du wali de Saïda, est cédé, à titre onéreux, au profit de la SONELEC, en vue de la construction d'une agence commerciale, un terrain, bien de l'Etat, sis à Saïda, d'une superficie de 1500 m2, ainsi délimité:

- à l'Est, par la rue des frères Fatmi,
- à l'Ouest, par la rue Mouloud Féraoun,

- au Nord, par le centre artisanal.
- au Sud, par un terrain nu attribué à la SONIC.

La transaction immobilière se fera conformément à la réglementation en vigueur.

Arrêté du 3 décembre 1974 du wali de Saïda, portant concession gratuite, au profit de la commune de Saïda, d'un terrain destiné à l'implantation de deux logements au centre artisanal communal.

en vue de la construction de deux logements au centre artisanal communal, un terrain, bien de l'Etat, sis à Saïda, d'une superficie de 338 m2, ainsi délimité :

- à l'Est, par le Bd des frères Fatmi.
- à l'Ouest, par le centre artisanal.
- au Nord, par une parcelle privée,
- au Sud, par le terrain attribué à la SONELEC.

L'immeuble concédé sera réintégré, de plein droit, au domaine Far arrêté du 3 décembre 1974 du wali de Saïda, est de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines, concédé, à titre gratuit, au profit de la commune de Saïda, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MARCHES - Appels d'offres

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

ETABLISSEMENT NATIONAL POUR L'EXPLOITATION METEOROLOGIQUE ET AERONAUTIQUE

Avis de concours international restreint nº 4/75

avis de concours international restreint est lancé en vue de la fourniture partielle ou globale des lots suivants :

1ºr lot : 10 radiogiomètres VHF transistorisés,

2ème lot: 10 radiobalises MF non directionnelles de 50 W,

5 radiobalises MF non directionnelles de 400 W,

3ème lot: 10 émetteurs-récepteurs portatifs VHF.

4ème lot : 100 parafoudres inoisés avec accessoires.

bème lot : 100 piquets de terre en acier cuivré.

Les offres, accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir à l'établissement national pour l'exploitation météorologique et aéronautique, bureau d'équipement, B.P. 829, 1, avenue de l'Indépendance à Alger.

La date limite des dépôts des offres est fixée au 25 avril 1975 à 17 heures 45.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

OFFICE PUBLIC DES HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA WILAYA DE MEDEA

2ème Plan quadriennal

Construction en lot unique de 50 logements, type économique vertical à Béni Slimane

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction en lot unique. V.R.D. compris, de 50 logements, type économique vertical à Béni Slimane.

Les entreprises intéressées par cette affaire, peuvent consulter ou retirer le dossier correspondant chez le directeur de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Médéa, bureau des marchés, cité Khatiri Bensouna à Médéa.

Les offres, accompagnées des pièces fiscales et sociales exigées par la réglementation en vigueur, ainsi que de la déclaration à souscrire, doivent être adressées, par pli recommande ou remises au directeur de l'office public d'habi-tations à loyer modéré, rue Louhi Ahmed à Médéa, avant le 23 avril 1975 à 18 heures, délai de rigueur, étant précisé que seule la date de réception et non celle de dépôt des offres à la poste, sera prise en considération.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Sous-direction de l'équipement et des constructions

Avis de prorogation de áélai

La date limite de dépôt des offres arrêtée initialement au 12 avril 1975 pour la remise des plis concernant l'appel d'offres international ayant pour objet l'équipement des laboratoires scientifiques de 14 établissements d'enseignement originel, est reportée au 22 avril 1975, délai de rigueur.

Un avis d'appel d'offres est lancé pour l'operation suivante :

- 1) construction en prolongement du bâtiment existant.
- 2) construction d'un bloc logement au lycée d'enseignement originel de Mascara.

Les dessiers techniques peuvent être consultés et retirés à l'agence Abderrahmane BOUCHAMA architecte expert 1, rue Saïdaoui Mohamed Seghir à Alger, tél. : 62-09-69 et 62-04-18, contre paiement des frais de reproduction, envoi contre remboursement sur demande.

Les offres accompagnées des pièces administratives et fiscales requises, placées sous double enveloppe seront adressées au ministère de l'enseignement originel et des affaires religieuses (sous-direction de l'équipement et des constructions) 4, rue de Timgad à Hydra (Alger).

Le délai du dépôt des offres est fixé à vingt-et-un (21) jours après la publication du présent appel d'offres, le cachet de la poste faisant foi, l'enveloppe extérieure portant obligatoirement la mention « Soumission - A ne pas ouvrir ».